



PROJET DU GOUVERNEMENT

Titre du Projet : Programme d'Appui à l'Initiative Nationale pour

La Protection Sociale des Groupes Vulnérables (INPS)

« yonu yokuté »

Durée:

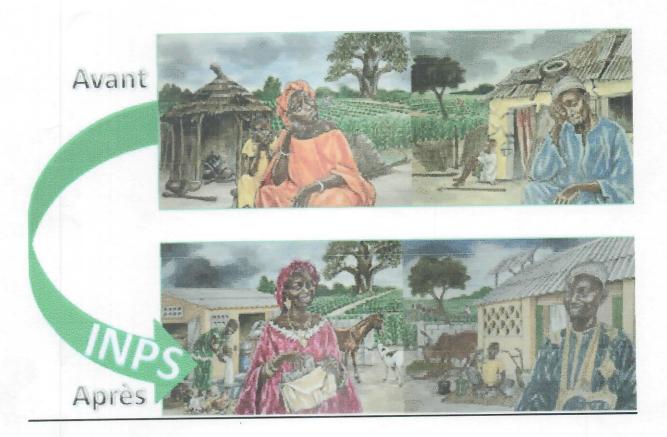
4 ans (48 mois)

Sites du Projet :

Régions de Dakar, Thiès, Fatick, Kaolack, Tambacounda, Kédougou,

Kolda, Sédhiou et Ziguinchor

Agence gouvernementale d'exécution : Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin (MFEEF)



FICHE DE PROJET

I/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Situé à l'ouest du continent africain, le Sénégal est limité au nord par la République Islamique de Mauritanie, au sud par les Républiques de Guinée de Guinée-Bissau, à l'Est par la république du Mali et à l'Ouest par l'océan Atlantique. Il s'étend sur une superficie de 196,722 km2.

Sa population est estimée en 2002 à 10. 425 200 habitants, avec un taux de croissance annuel de 2,5 %. Elle est caractérisée par sa jeunesse : plus de 54% de la population à moins de vingt ans. Les femmes représentent 52 % de la population totale essentiellement constituée de ruraux (58,5%). L'agglomération de Dakar concentre, à elle seule, plus de la moitié des citadins.

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,499, en 2007-2008, le Sénégal est classé 156ème sur 177 pays et figure parmi les pays les moins avancés.

Aussi pour relever les défis de la pauvreté et du développement, le Gouvernement a procédé à la révision de sa Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-II/ 2006/2010) autour de 4 axes stratégiques, en vue d'accélérer la croissance et d'atteindre les OMD. Il s'agit de : (i) La création de richesse, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes, (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

Dans le souci de réduire la probabilité de pertes dévastatrices du bien être, de basculement ou de maintien dans la pauvreté chronique, l'Etat du Sénégal a élaboré, avec l'appui des partenaires au développement, une **Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes** qui vise entre autres à : (i) garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ; (ii) augmenter l'accès aux instruments de gestion de risques et au système de protection sociale, notamment à travers les mutuelles de santé ; (iii) améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables ; (iv) garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables; (v) renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources publiques aux groupes vulnérables.

II/ OBJECTIFS DU PROGRAMME

2.1 Objectif général

L'objectif global est de contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés).

2.2 Objectifs spécifiques

 Mettre en place un dispositif communautaire de base pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la demande sociale par un encadrement de proximité des groupes vulnérables; 2. renforcer les capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base ;

3. favoriser l'accès des groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses

aux chocs économiques et naturels;

4. améliorer l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base;

5. favoriser l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des

transferts monétaires et produits financiers directs;

6. assurer le suivi évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire.

III/ RESULTATS ATTENDUS

Ils s'articulent comme suit :

1. Un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions des partenaires institutionnels et acteurs à la base (services techniques d'Etat, ONG, PTF, OCB) au niveau national, régional et départemental à travers des plateformes techniques inclusives et des APDC mis en place et rendu fonctionnel;

2. les capacités techniques des partenaires institutionnels et des APDC et des groupes vulnérables en matière de stratégie de protection sociale et d'ingénierie sociale renforcées et leur permettent d'assurer leur leadership et de réaliser leurs propres

initiatives productives et d'autonomisation socio-économique;

3. l'accès des groupes vulnérables à des instruments de prévention et de réformes aux chocs économiques et naturels est favorisé

4. l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base est

favorisé;

5. l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs est favorisé;

6. le dispositif de ciblage et de suivi-évaluation participatif et d'information sur des actions destinées aux groupes vulnérables est amélioré et rendu opérationnel au niveau national et décentralisé.

IV/ STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre du Programme sera bâtie autour des deux (02) leviers fondamentaux ciaprès :

- 1. Un dispositif institutionnel et communautaire national et décentralisé constitué d'une plateforme technique opérationnelle inclusive et d'une masse critique d'Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires,
- 2. La Stratégie Accélérée de Développement des Compétences « SADEC »

La mise en œuvre combinée et préalable de ces deux (02) leviers fondamentaux constituent les conditions de réussite des autres domaines d'intervention

Le mode opératoire du programme privilégiera également le recours à des procédures et mécanismes souples et efficaces de transferts directs de ressources financières aux familles et aux organisations communautaires de base (OCB) à partir des deux (02) stratégies ci-après :

> Le cash transfert financier en faveur des familles pauvres en vue de leur permettre de résoudre sous forme de subventions non remboursables, leurs besoins essentiels en matière alimentaire, sanitaire et scolaire. Le cash-transfert pourrait se faire de manière conditionnelle ou non. Il vise à renforcer les capacités socio-économiques des familles à prendre en charge leurs enfants et à leur faire bénéficier d'une mise à niveau social, pour qu'elles puissent saisir les opportunités de valorisation de leurs initiatives productives attendues par le Programme.

La mise en œuvre combinée et préalable de ces deux (02) leviers fondamentaux constituent les conditions de réussite des autres domaines d'intervention

Le mode opératoire du programme privilégiera également le recours à des procédures et mécanismes souples et efficaces de transferts directs de ressources financières aux familles et aux organisations communautaires de base (OCB) à partir des deux (02) stratégies ci-après :

> Le système de portage pour favoriser l'accès des familles et des OCB aux procédures simplifiées de financement de leurs activités génératrices de revenus ou projets « Suqali Jaboot ».

V/ CADRE INSTITUTIONNEL

il sera articulé comme suit :

- 1. Le cadre de concertation au niveau régional, départemental et local composé des différentes parties prenantes de l'Etat, de la Société civile et des bénéficiaires comme suit:
- 2. Le cadre institutionnel de mise en œuvre par les SDA et les Collectivités Locales
- 3. Le Cadre communautaire de mise en œuvre opérationnelle des projets « Suqali Jabott »
- 4. Le Comité de Pilotage
- 5. Le Comité de Pilotage

VI/ COUT DU PROGRAMME

Programme est évalué à 30 Milliards de F CFA découlant de la programmation des lignes d'action de la Matrice des Mesures de DSRP2 prévue pour l'année 2010 telles que reflétée dans les Revues de 2007 et 2008.

REPARTITION ANNUELLE DU FINANCEMENT DU PA.INPS GY

Total Composante 2	infrastructures sont renforcées	managériales des instances communautaires de gestion des	Les capacités techniques et	Produit 3	pôles de développement	et fonctionnelles est réalisé dans les	communautaires de base durables	Un porte feuille d'infrastructures	Produit 2	renforcées	planification des communautés sont	les capacités locales de	Produit 1	Vulnérables	Groupes	accessibles aux	Social State	Socially de Rase	II) Infrastructures et	Composante 2	Total Composante 1		technologies appropriées	femmes est améliorée à travers les	La situation socio économique des	Produit 3	renforcé au niveau local	faveur des groupes vulnérables est	Produit 2/ Le système d'appui en	Créations de Richesses est renforce	Financiers de Proximité et aux	L'Accès GC aux services	Produit 1/	Richesses	I) <u>Création de</u>		COMPOSANTE
5.978.000.000 F				280.000.000 F				5.470.000.000 F					228.000.000 F								5.875.000.000 F					2.450.000.000 F			925.000.000 F				2. 500.000.000 F			ALLOUEES	RESSOURCES
																					125.000.000 F							****					125.000.000 F				ANNEE 2009
3.325.000.000 F				200,000,000 F				3.000.000.000 F					125 .000.000 F								3 325.000.000 F					T.000.000.00	1 200 000 1		/00.000.000 F	700 000 000 E			1.125.000.000 F	1 125 000 000 E			ANNEE 2010
1.573.000.000 E				H 000,000,00	70,000,000			1.470.000.000 F					33.000.000 F	53 000 000 E							1.650.000.000 F	1 750 000 000 E				500.000.000 F	500 000 000 E		120.000.0001	150 000 000 E			1.000.000 F	1 000 000 E			ANNEE 2011
1.000.000.000 F	1 000 000 E			30.000.000 F	30 000 000 E			1.000.000.F	1000 000 000 E				50.000.000 1	\$0,000,000 F							000.000.000 F	300 000 000 E				450.000.000 F	150 000 000 E		75.000.0001	75 000 000 F			230.000.000 1	250 000 000 E			ANNEE 2012

2982

PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET DE RENFORCEMENT DES DYNAMYQUES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL PRP/PRODES

COMPOSANTE 1:

Renforcement des dynamiques économiques locales et promotion de l'emploi des femmes et des jeunes

Volet 1.1

Promotion des initiatives de développement économique locale

Produit 1.1.1

techniques et technologiques des partenaires institutionnels sont Les capacités managériales, porteurs d'initiatives et des renforcées

Cible 1

managériales, techniques et renforcement des capacités technologiques est conçu et 2013 à 2017, un plan de

Cible 2

Cible 3

partenaires institutionnels l'accompagnement des impliqués dans

ont rentorcee

mis en œuvre

2013 à 2017, au moins 4000 travers 250 MPE mis en place emplois sont créés au profit des femmes et des jeunes à

2013 à 2017, les capacités des

issues des zones d'intervention personnes (femmes et jeunes) et développent des activités économiques

d'information, de gestion et 2013 à 2017, un système de suivi évaluation des

Produit 1.1.2

financement au profit des femmes et des jeunes porteurs/euses de L'accès aux mécanismes de MPE s est renforcé

de financement des projets des jeunes sont développés et mis 2013 à 2017, des mécanismes en œuvre en partenariat avec

Cible 2

ciblées ont accès aux financements 2013 à 2017, au moins 20 000

Cible 3

porteurs de projets est assuré

l'économie locale sont mis en équipements de soutien à Des infrastructures et place et renforcés

Produit 1.1.3

2013 à 2017, des procédures et infrastructures et équipements mécanismes d'acquisition des de soutien à l'économie sont développés et mis en œuvre

Cible 2

la disposition des femmes et jeunes équipements de soutien sont mis à 2013 à 2017, des infrastructures et productivité de leurs activités promoteurs pour accroître la

gestion et de suivi des infrastructures et équipements productifs est mis d'entretien, de maintenance, de 2013 à 2017, Un système en place et fonctionnels

Produit 1.2.1

issus du système de l'ETFP est renforcé et élargi Le dispositif financier d'insertion des jeunes

Cible 1

2013 à 2017, le mécanisme de financement de l'insertion des jeunes du système de l'ETFP est réactualisé et validé

financiers adaptés aux jeunes du système de l'ETFP sont conçus et mis en œuvre 2013 à 2017, de nouveaux produits

2013 à 2017, au moins 1500 jeunes issus du crédits mises en place, en partenariat avec système de l'ETFP ont accès aux lignes de le Système Financier

Produit 1.2.2

de financement de l'insertion des jeunes issus

du système de l'ETFP

Renforcement et élargissement du dispositif

Volet 1.2

Les capacités des promoteurs/trices et autres acteurs de l'insertion sont renforcées

Cible 1

capacités des promoteurs issus du système de l'ETFP et des autres acteurs est élaboré 2013 à 2017, un plan de renforcement des et mis en œuvre

Cible 2

2013 à 2017, un plan de communication disponible et mis en œuvre de manière efficace sur le fonds d'insertion est permanente

Cible 3

2013 - 2017, un système d'information, de financement de l'insertion est fonctionnel gestion et de suivi évaluation du